

Conseil Municipal du mardi 18 avril 2006

- ↪ **Marchés renforcement des réseaux « Croix de Castres » :** Pour le renforcement des réseaux sis au lieu-dit « Croix de Castres », le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des marchés publics ci-dessous :
- ⇒ **Lot 1 - Assainissement :**
 - S.A.R.L. THOUY pour un montant H.T. de 93.913,00 euros ;
 - ⇒ **Lot 2 - Eau Potable :**
 - S.A.R.L. THOUY pour un montant H.T. de 16.305,00 euros ;
 - ⇒ **Lot 3 - Réseaux divers :**
 - Entreprise AYGOBERE pour un montant H.T. de 34.684,40 euros.
- ↪ **Marchés aménagement lotissement « Croix de Castres » :** Pour l'aménagement d'un lotissement sis au lieu-dit « Croix de Castres », le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des marchés publics ci-dessous :
- ⇒ **Lot 1 - Terrassements généraux, voirie :**
 - SCR GIULIANI pour un montant H.T. de 132.995,50 euros ;
 - ⇒ **Lot 2 - Assainissement :**
 - S.A.R.L. THOUY pour un montant H.T. de 69.905,90 euros ;
 - ⇒ **Lot 3 - Eau Potable :**
 - S.A.R.L. THOUY pour un montant H.T. de 25.240,00 euros ;
 - ⇒ **Lot 4 - Réseaux divers :**
 - Entreprise AYGOBERE pour un montant H.T. de 44.101,40 euros ;
 - ⇒ **Lot 5 - Espaces verts :**
 - S.A.R.L. POUSTHOMIS pour un montant H.T. de 2.037,00 euros.
- ↪ **Marché renforcement voirie « Croix de Castres » :** Pour le renforcement de la voirie sis au lieu-dit « Croix de Castres », le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché public avec S.C.R. GIULIANI pour un montant H.T. de 139.993,50 euros.
- ↪ **Attribution d'une subvention à l'association « Pétanque de la Gare » :** Pour l'année 2006 une subvention complémentaire de 4.000 euros est attribuée à l'Association « Pétanque de la Gare ».
- ↪ **Délégué suppléant S.D.E.T. :** Monsieur Jacques VIDAL est nommé délégué suppléant de Monsieur Damien CROS auprès du Syndicat Département d'Electrification du Tarn.
- ↪ **Requête Tribunal Administratif DURAND –SOULET et autres : désignation d'un avocat :** Après avoir pris connaissance de la requête présentée par Monsieur ou Madame DURAND – SOULET sollicitant l'annulation par le Tribunal Administratif du statut juridique d'un chemin, le Conseil Municipal décide de confier à maître Pascal BUGIS, Avocat, domicilié 35 rue Emile Zola à Castres, la défense de la Commune dans cette affaire.